

Intervention de Michel Issindou sur le Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale 2008 (PLFSS 2008)

Extrait du compte rendu officiel de la troisième séance du mardi 23 octobre 2007 - XIIIe législature - Session ordinaire de 2007-2008

M. le président. La parole est à M. Michel Issindou.

M. Michel Issindou. Madame la ministre, alors que vous venez aujourd'hui défendre votre projet de loi devant la représentation nationale, tant le bilan de votre action que le contenu de ce texte nous invitent à la défiance et au scepticisme. Les comptes du régime général accuseront cette année, en effet, un déficit abyssal de 11,7 milliards d'euros, un niveau proche du triste record de 13,2 milliards atteint en 2004. Après l'épisode excédentaire de 1999 à 2001, le retour aux affaires de la droite a coïncidé avec une dégradation continue de la situation financière de la sécurité sociale. Malheureusement pour vous, ces chiffres sont incontestables !

Si ces résultats déplorables sont en partie imputables à une croissance économique que vous n'avez pas su stimuler, ils signent également l'échec des politiques sociales engagées depuis 2003 et en particulier celui de la réforme des retraites mise en œuvre par celui qui conduit actuellement votre gouvernement.

Aucune amélioration n'est malheureusement à attendre du PLFSS 2008, qui ne règle en rien les problèmes structurels plombant les comptes sociaux et qui porte donc en germe un nouveau dérapage des déficits, que vous estimez à 8,9 milliards d'euros. Alors que la situation exige des transformations d'ampleur, vous ne nous prévoyez que des retouches homéopathiques.

Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports. C'est excellent, l'homéopathie !

M. Michel Issindou. Le vieillissement démographique et le coût toujours croissant de la prise en charge des pathologies lourdes légitimaient, sans attendre, des mesures de fond visant à la rationalisation et la réorientation de la dépense maladie. Tel n'est, hélas, pas le cas. En effet, selon le Haut conseil de la santé, les ALD, les affections de longue durée, représentent aujourd'hui 60 % des remboursements de santé et elles en représenteront 70 % en 2015.

Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports. Tout à fait !

M. Michel Issindou. Malgré l'importance des sommes consacrées au dispositif ALD, plus d'un million de ceux qui en sont bénéficiaires doivent s'acquitter de restes à charge atteignant plus de 600 euros et cela indifféremment de leur niveau de revenu. Ces inégalités, conjuguées au poids financier de ce dispositif, rendent urgente sa réforme afin d'en améliorer l'efficacité. Les pistes de travail concernent notamment la redéfinition du périmètre des ALD et la refonte globale du dispositif pour y intégrer une démarche préventive. Privilégiant les réformes médiatiques aux réformes essentielles, vous n'avez pas souhaité, pour l'heure, vous attaquer à ce chantier nécessaire.

Votre projet de loi ne contribuera pas non plus à réguler les dépenses de remboursements de médicaments. Il est ainsi rappelé par votre gouvernement que, dans notre pays, 90 % des consultations se terminent par une prescription médicamenteuse, soit le double du taux observé en Europe. Les effets pervers de cette frénésie de l'ordonnance sont connus : la consommation de médicaments qui se marient mal entraîne plus de 100 000 hospitalisations par an. Ce constat négatif appelle des mesures sérieuses visant à une plus grande responsabilisation des médecins et des patients dans leurs pratiques de prescription et de consommation.

M. Yves Bur, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général. Très bien ! C'est l'objet des franchises !

M. Michel Issindou. Face à cet enjeu majeur, vous proposez pour principale réponse l'instauration d'une taxe franchise de 50 centimes par boîte de médicaments. Faire évoluer les comportements en la matière nous semble réclamer des actions plus sérieuses !

Plus préoccupante encore est la situation largement déficitaire du régime vieillesse. Les hypothèses de croissance fantaisistes retenues en 2003 annonçaient, dès l'origine, les défauts de financement aujourd'hui constatés. Plutôt que de préparer une remise à plat du système dans sa globalité, en concertation avec les

partenaires sociaux, votre gouvernement s'emploie à mystifier l'opinion en laissant croire que les difficultés actuelles trouveront leur solution dans la suppression des régimes spéciaux dont on sait qu'ils ne représentent que 6 % des pensions versées.

Faute de s'attaquer aux problèmes de fond, il est d'ores et déjà annoncé que le Gouvernement échouera dans sa tentative de maîtrise des déficits.

Ce pronostic est d'autant plus aisé que les objectifs globaux que vous avez fixés en matière de dépenses sont irréalistes. En ce qui concerne les dépenses hospitalières, les organisations professionnelles concernées soulignaient en juillet 2007 que l'augmentation de l'ONDAM hospitalier ne saurait valablement être inférieure à 3,5 %. En fixant cette progression à 3,2 %, votre gouvernement intensifie la contrainte budgétaire pesant sur les établissements publics de santé et les encourage à camoufler leurs déficits au mépris des règles comptables les plus élémentaires, comme le fait notamment remarquer la Cour des comptes. Si la généralisation de ces pratiques vous aide à sauvegarder les apparences en rognant sur les chiffres, elle reporte les charges sur l'avenir et compromet d'autant le retour à l'équilibre que vous promettez.

Enfin, que dire du financement de ce projet de loi ? Qu'il marque la poursuite de l'injustice qui caractérise la politique de votre gouvernement. Dans la droite ligne des 14 milliards de cadeaux fiscaux que vous avez accordés aux plus nantis, en juillet dernier, vous instaurez un système de franchises qui contribuera à faire financer les dépenses de santé par les plus modestes et surtout les plus malades. C'est là, non pas comme vous semblez le faire croire une ressource miracle, mais le début d'un détricotage de la couverture sociale. Et quand bien même l'effort de responsabilisation justifierait aujourd'hui d'associer les assurés à la prise en charge des coûts, il est des solutions moins inégalitaires pour y parvenir.

Confrontés à des réactions indignées et critiqués par la Cour des comptes, vous considérez aujourd'hui d'autres possibilités de financement et acceptez le principe d'un impôt sur les revenus annexes des salariés. Il va sans dire que cette conversion s'opère à contrecœur tant votre équipe est attachée au maintien des privilèges dont bénéficient la minorité de détenteurs de stock-options.

M. le président. Il faut conclure !

M. Michel Issindou. Les recettes de 400 millions d'euros issues de la taxation à laquelle vous avez finalement consenti sont sans commune mesure avec les 3 milliards d'euros que l'on pouvait légitimement escompter après la lecture de rapports rédigés par des gens bien intentionnés.

Madame la ministre, vous êtes bien placée pour savoir que, lorsque l'on souhaite contenir les dépenses et optimiser les recettes, les moyens existent. Durant ces cinq années, l'incapacité de votre gouvernement à ramener les comptes à l'équilibre apparaît donc suspecte. Elle est un aveu d'insuffisance, tout autant peut-être qu'un calcul politique destiné à montrer que notre système de protection sociale, quoique généreux, ne serait pas financièrement soutenable. Fort de ce diagnostic, vous êtes résolue à administrer à la sécurité sociale un remède miracle qui a pour principaux ingrédients les remboursements et les privatisations. Les franchises aujourd'hui instaurées sont un premier pas inquiétant dans cette direction.

M. le président. Conclure ne consiste pas à commencer une nouvelle démonstration.

M. Michel Issindou. Je conclus, monsieur le président.

Vous pourriez, madame la ministre, encore alourdir la fiscalité, en commençant bien sûr par les taxes les moins progressives.

Votre empressement à trouver des moyens de financement inégalitaires et votre réticence à faire financer le déficit par les plus prospères confirment aujourd'hui plus que jamais l'adage populaire selon lequel mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade.

Madame la ministre, à l'aune de votre bilan et de votre projet de loi, les députés socialistes s'interrogent sur les garanties crédibles que vous pourriez aujourd'hui apporter à tous les Français, légitimement préoccupés par l'affaiblissement des principes de solidarité et de justice qui fondent le système de protection sociale auquel ils sont tant attachés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)